

Image not found or type unknown



Suite à fuite gros travaux à prévoir

Par **Alej1951**, le **03/12/2015** à **09:30**

Bonjour,

Suite à la recherche d'une fuite il se trouve que pour accéder à la tuyauterie il faudra casser la salle d'eau.

Bien sur tout cela incombe à mon propriétaire, et sera pris en charge par son assurance (?)

Mais y a t'il des délais maximum pour la remise en état (sanitaire et carrelage) par le propriétaire et doit t'il faire à l'identique ou peut-il se contenter de refaire le ou les murs et de les repeindre (sans remettre du carrelage, par exemple)?

Puis-je si sanitaire indisponible plusieurs jours exiger le paiement d'une chambre d'hôtel, le temps des travaux ?

Merci de vos éclaircissements.

AL